

Retour à la célébration du 1^{er} mai en Turquie

mercredi 6 mai 2009, par [Bilgehan Erçok](#)

Le très récent rétablissement de la célébration officielle du 1^{er} mai provoque de multiples débats en Turquie. On consultera avec profit, à cet égard, le site internet « www.1mayisinfo » et le dernier numéro de l'hebdomadaire satirique « LeMan ». « www.1mayisinfo » est un site très complet qui retrace l'histoire du 1^{er} mai en Turquie de 1909 à 2009, qui indique les événements en rapport qui se sont déroulés pendant le mois d'avril, et qui propose également des livres, de la musique (notamment l'hymne du 1^{er} mai), des posters et un forum sur le sujet. Quant au numéro de « Le Man » en date du mercredi 29 avril 2009 (photo), dont la une parodie l'affiche et le titre d'un film récemment sorti, il publie un supplément entièrement consacré à la fête du Travail et à son histoire, aussi bien nationale qu'internationale.

Suite à l'adoption de la loi n°5892 (le 22 avril 2009), le 1^{er} mai sera, cette année, officiellement célébré en Turquie, comme presque partout dans le monde. Tous les fantômes du passé n'ont pourtant pas disparu puisque, malgré cette récente légalisation, la demande d'autorisation de manifester sur la place Taksim, à Istanbul, a été refusée par le préfet d'Istanbul. Pour évoquer et comprendre la signification de tous ces événements et leur symbolique, un retour historique n'est pas inutile...

On sait que les revendications ouvrières australienne (en 1856) et américaine (en 1886), concernant l'abaissement du temps de travail à 8 heures par jour, sont à l'origine de ce qui deviendra la fête du Travail, lors de la conférence de la Deuxième Internationale, en 1889, à Paris. Dans l'Empire ottoman, le 1^{er} mai est célébré pour la première fois à Selanik (Thessalonique), en 1909, en dépit de l'absence de législation. Après la fondation de la République, il est interdit en Turquie, en 1925, et si, en 1935, cette date devient un jour férié, elle ne célèbre pas le travail mais le printemps. Néanmoins, dans les esprits et dans les faits, elle est assimilée aux revendications des travailleurs en général et des ouvriers en particulier. Cette célébration tourne pourtant au cauchemar le 1^{er} mai 1977, puisque 34 personnes meurent étouffées, lors d'une manifestation, place Taksim, à la suite d'une bousculade provoquée par des coups de feu dont l'origine n'a jamais été élucidée, mais qui pourrait avoir été l'œuvre d'activistes liés à l'Etat profond (cf. notre édition du 1^{er} mai 2007). Après le coup d'Etat du 12 septembre 1980, la célébration du 1^{er} mai est interdite à nouveau en Turquie. Toutefois, dans les années 80 et 90, les manifestations reprennent peu à peu, donnant lieu à une débauche de mobilisation policière et parfois à des incidents graves, comme en 1996 où trois personnes meurent, place Taksim. Depuis 2005, cette fête est régulièrement célébrée à Kadiköy, tandis que le maintien de l'interdiction de manifester place de Taksim voit la police disperser les tentatives de rassemblement.

Pourtant, suite à sa promulgation par le Président Abdullah Gül, le 24 avril 2009, et à sa publication au journal officiel de la République de Turquie, le 27 avril 2009, la loi n°5892 modifiant la loi n°2429 (relative aux fêtes nationales et aux fêtes en général), est entrée en vigueur. Elle prévoit désormais un jour férié célébrant la « fête du Travail et de la Solidarité » (Emek ve Dayanışma Günü tatili). On peut trouver les raisons ayant motivé ce texte dans le rapport de la commission parlementaire chargée des affaires intérieures turques. De manière générale, est invoqué le fait que le 1^{er} mai est une date mondialement célébrée et qu'il est donc légitime qu'elle le soit également en Turquie. Ensuite, le rapport de la commission parlementaire souligne que cette loi va dans le sens de l'article 49 de la Constitution turque, qui dispose que l'Etat doit créer un environnement, qui favorise de meilleures conditions de travail. Enfin, une loi rétablissant la célébration du 1^{er} mai est, selon ce rapport, une avancée vers la démocratie qui permet en fait de célébrer librement, fraternellement et pacifiquement un événement qui est la journée mondiale de solidarité entre les travailleurs.

Le 1^{er} mai 2009 est ainsi un tournant historique pour la Turquie et la loi N°5892 devrait faciliter désormais la tenue des manifestations quel qu'en soit le lieu. On peut néanmoins se demander si la page a vraiment été tournée lorsqu'on observe que le préfet Muammer Güler a une fois de plus refusé d'autoriser la Fédération des Syndicats Türk-iş à manifester sur la place Taksim, en consentant seulement à ce que des dirigeants syndicaux puissent venir s'y recueillir, y déposer des fleurs et y faire un communiqué de presse. Suite à un tel refus, les réactions ne se sont pas fait attendre... Certains tout en affichant leur déception font preuve d'une certaine modération comme, par exemple, le représentant de la 1^{re} région de la Fédération des Syndicats Türk-iş, Faruk Büyükkucak, qui a finalement demandé à pouvoir manifester à Kadıköy. Moins conciliants sont les présidents des confédérations syndicales DISK et KESK qui considèrent que désormais il n'y a plus aucun obstacle juridique les empêchant de manifester librement le 1^{er} mai et ce, quel que soit le lieu choisi, y compris la place Taksim, qui est historiquement un symbole fort des manifestations du 1^{er} mai, pour les raisons exposées précédemment. Ces syndicats appellent d'ailleurs les travailleurs à être au rendez-vous de ce 1^{er} mai 2009 sur cette place, en dépit de l'interdiction du préfet. Quant au ministre de l'emploi et des relations sociales, Faruk Çelik, il considère que, peu importe le lieu, ce qui compte est que ce jour symbolique puisse enfin être célébré...

Ce vendredi 1^{er} mai 2009 permettra donc d'évaluer si l'on est vraiment entré dans une nouvelle ère en Turquie, pour ce qui est de la célébration de la fête du Travail, ou s'il reste encore, malgré la légalisation récente, des séquelles des traumatismes antérieurs.

Sources

- Article publié sur le blog de l'OVIPoT le 30 avril 2009, sous le titre :

« [Rétablissement de la célébration du 1^{er} mai en Turquie et maintien de l'interdiction de manifester place Taksim..](#) »